



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

Compte-rendu affiché le : 20 janvier 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 janvier 2022

N° 22-01-15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022

OBJET :

Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Georges DUBESSET – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE – André HUBERT à Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20220119-22-01-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 20/01/2022



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1, qui précise : «... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ... »

Vu les délibérations budgétaires en date des 7 avril, 9 septembre, 23 novembre, 14 décembre 2021 et 19 janvier 2022 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2021 (OUVERTS) a	RESTES A REALISER INSCRITS AU BP 2021 (REPORTS) b	CREDITS OUVERTS AU TITRE DES DECISIONS MODIFICATIVES VOTEES EN 2021 c	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE d = a + c
20 Immo, incorporelles	140 504.06 €	151 259.05 €	000 €	140 504.06 €
21 Immo, corporelles	939 900.00 €	115 569.99 €	-426 135.41 €	513 764.59 €
23 Immo, en cours	1 264 052.16 €	519 455.87 €	494 067.41 €	1 758 119.57 €
TOTAL				2 412 388.22 €
Limite ouverture de crédits				25 %
Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées				603 097.06 €

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 603 097.06 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 20/01/2022

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les programmes d'investissement suivants :

Numéro Opération	Libellé	Montant ouverture de crédit
0122	Matériel 2022	60 000,00 €
0222	Bâtiments communaux 2022	60 000,00 €
0322	Divers 2022	60 000,00 €
0819	Tennis couverts	2 500,00 €
1019	Fumoir Casino Le Lion Blanc	2 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00 €
	TOTAL	193 000,00 €

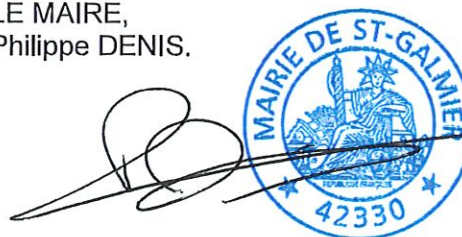
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** les crédits suivants :
 - 60 000,00 € à l'opération 0122 – Matériel 2022
 - 60 000,00 € à l'opération 0222– Bâtiments Communaux 2022
 - 60 000,00 € à l'opération 0322 – Divers 2022
 - 2 500.00 € à l'opération 0819 – Tennis couverts
 - 2 500,00 € à l'opération 1019 – Fumoir Casino Le Lion Blanc
 - 8 000,00 € à l'opération 204 – Subventions d'équipement versées
- **DIT** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 193 000,00 € seront reprises au budget primitif 2022 lors de son adoption,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 28 janvier 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 20/01/2022